

Cantons

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTONS.

Berne. Un des vétérans de la sylviculture suisse vient de fêter le 70^e anniversaire de sa naissance: c'est monsieur le Dr *F. Fankhauser*, inspecteur forestier fédéral à Berne. Et, ainsi que l'a relevé déjà Monsieur le président Muret à l'assemblée de Fribourg, cet événement se double d'un deuxième anniversaire, puisque cet éminent forestier est entré en 1869 dans l'administration. Cinquante années de service! On s'incline avec respect devant tout le labeur accompli durant ce demi-siècle.

Nous ne voudrions pas effaroucher la modestie de monsieur le Dr Fankhauser en rappelant ici les titres nombreux qui lui ont valu une réputation de savant forestier et en ont fait un des représentants les plus autorisés de la sylviculture suisse. Nous nous bornerons à rappeler que pendant 19 ans, il a rédigé avec une vraie *mæstria* l'édition allemande de l'organe de la Société forestière suisse. Et ce travailleur infatigable n'avait pas craint d'assumer, en outre, de 1900 à 1901, la rédaction du *Journal forestier suisse*, dont il est le fondateur.

Essaie, ami lecteur, de te représenter l'énormité de cette tâche que seules de robustes épaules pouvaient supporter sans faiblir.

Aussi, vivement reconnaissants de tout ce qu'il a fait pour eux les lecteurs et le rédacteur du *Journal* adressent-ils au Dr Fankhauser l'hommage de leur admiration et l'expression de leur vive reconnaissance. Ils lui apportent leurs félicitations et, en ce premier de l'An, leurs souhaits les plus cordiaux pour la nouvelle année et de nombreuses suivantes.

Fribourg. Nous nous en voudrions de ne pas mentionner ici que M. *Hermann Liechti*, ancien inspecteur forestier à Morat, vient aussi de fêter, en pleine santé, son 70^e anniversaire de naissance. Ce distingué praticien qui a fait des forêts de la ville de Morat de vrais modèles, n'est plus dans l'administration depuis plusieurs années. Mais il a eu, au Conseil national, de nombreuses occasions de défendre les intérêts de la sylviculture suisse. Il l'a fait avec toute l'autorité qui s'attache à son nom et avec cette modestie qui donne tant d'agrément à son commerce.

A l'aimable septuagénaire moratois nous adressons nos félicitations et les souhaits les plus cordiaux. H. B.

Valais. *Augmentation des arrondissements forestiers.* Les arrondissements forestiers valaisans, avec leur étendue moyenne de 14.000 ha. de forêts à gérer, tenaient jusqu'ici le record de l'étendue en Suisse.

Ce fâcheux état de chose, qui ne répondait plus aux exigences actuelles, vient de prendre fin et la solution intervenue comble les vœux du personnel forestier, en dépassant même ses espérances.

Le Conseil d'Etat ayant décidé la création de 4 nouveaux arrondissements, le Grand Conseil, dans sa session de novembre dernier, a

vote sans opposition et à la presque unanimité les crédits nécessaires sollicités à cet effet.

Le canton comprendra désormais *10 arrondissements*, au lieu de 6, avec une étendue moyenne d'environ 8600 ha. de forêts.

Nous saluons avec une légitime satisfaction cette œuvre de progrès ardemment désirée et, reconnaissants envers les Pouvoirs publics, nous pouvons affirmer sans crainte qu'ils ont bien mérité de la forêt et de la patrie valaisannes.

Sa réalisation nous réjouit à double titre: en premier lieu ce geste du Grand Conseil laisse entrevoir combien la cause de la forêt, entourée jusqu'ici de la sollicitude du Pouvoir exécutif, a progressé également dans le sein des représentants directs du peuple; en outre nous l'enregistrons avec d'autant plus de fierté que le Valais est le second canton, après le canton de Vaud, qui tenant compte de la situation créée par les événements, a mené à chef cette œuvre, si féconde en résultats, de la réorganisation des arrondissements forestiers.

Le bâtiment étant agrandi, il reste à lui trouver de nouveaux locaux. A cette fin, un concours est ouvert par le Département forestier pour la nomination des quatre nouveaux agents, avec entrée en fonctions le 1^{er} janvier 1920, de manière que l'amélioration décrétée pourra produire ses effets à partir de l'année qui va commencer.

Quoique le recrutement du personnel forestier soit plutôt difficile actuellement, nous nous berçons de l'espoir que les forêts de haute montagne qui caractérisent notre canton, avec leur charme particulier, leur gérance si variée, si pleine d'imprévu et d'initiatives dans tous les domaines, exerceront un attrait puissant sur les jeunes forces forestières qui ne manqueront pas de venir s'enrôler sous notre bannière aux 10 étoiles.

Sion, le 26 novembre 1919.

H. Evéquoz.

ÉTRANGER.

Franche-Comté. Nous apprenons que le président de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort, M. Maurice Bouvet à Salins, membre de la Société forestière suisse, vient d'être nommé député à la Chambre comme représentant du Département du Jura.

On sait que M. Bouvet dirige entre autres le plus important commerce de bois de la région jurassienne et qu'il entretient depuis de longues années des relations commerciales suivies avec notre pays.

Il faut saluer avec plaisir cette nomination et l'arrivée à la Chambre des députés d'un homme de cette valeur. Nous sommes bien convaincu qu'au Palais-Bourbon, la cause forestière trouvera en lui un ardent défenseur. Au surplus, M. Bouvet s'est toujours révélé comme étant un sincère ami des forestiers suisses. En effet, dans chaque circonstance